

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 12 Janvier 1876.

Chronique générale.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Le Temps nous fournit les renseignements
 suivants sur cette crise dont nous avons
 parlé hier :

« Avant-hier samedi, le Président de la
 République a fait appeler le ministre des fi-
 nances, qui a posé, comme on sait, sa can-
 didature sénatoriale dans le département de
 Seine-et-Oise avec M. Feray, député du cen-
 tre gauche, et M. Gilbert-Boucher, président
 du conseil général. Nous avons publié le
 manifeste si constitutionnel et si conciliant
 de ces trois candidats. Or, ce manifeste
 même et les deux candidats qui l'ont signé
 avec M. Léon Say n'ont pas semblé au Pré-
 sident de la République présenter des ga-
 ranties suffisantes au point de vue conser-
 vateur, car le maréchal a demandé à M.
 Léon Say de retirer sa candidature de cette
 liste.

« M. Léon Say n'a pas opposé tout d'a-
 bord un refus irrévocable et formel ; il a sim-
 plement demandé à réfléchir, et hier diman-
 che il a eu avec le Président de la Républi-
 que une nouvelle entrevue.

« Le maréchal a exposé que les dissenti-
 ments existant depuis longtemps au sein du
 cabinet affectaient maintenant un caractère
 particulier aigu ; que M. Léon Say se lais-
 sait porter sur une liste où se trouvaient des
 adversaires de son gouvernement, lesquels
 appuyaient, dans l'arrondissement de Cor-
 beil, la candidature de M. Valentin contre
 celle de M. Léon Renault.

« Le maréchal n'oublierait jamais les ser-
 vices rendus par M. Léon Say pendant son
 passage aux affaires ; mais M. Buffet esti-
 mait que, dans les circonstances actuelles,
 l'homogénéité du cabinet était irréparable-

ment compromise, et qu'en conséquence la
 retraite de M. Léon Say paraissait nécessai-
 re ; d'ailleurs, cette retraite, très-pénible en
 elle-même au maréchal, ne serait vraisem-
 blablement que de courte durée.

« — C'est ma démission que vous me de-
 mandez ? a dit alors M. Léon Say.

« Le maréchal ayant fait un signe d'assen-
 timent, M. Léon Say a rappelé qu'il avait of-
 fert cette démission à plusieurs reprises et
 qu'il l'avait retirée uniquement sur les ins-
 tances du maréchal. Il a ajouté que les
 griefs invoqués par le maréchal ne reposaient
 sur aucun fondement : que MM. Fe-
 ray et Gilbert-Boucher, loin d'être des ad-
 versaires du maréchal, étaient les partisans
 les plus décidés de son gouvernement ;
 qu'en ce qui touchait la candidature de M.
 Léon Renault, il n'avait pas encore eu lieu
 de s'en occuper, pas plus que de toute autre
 candidature à la Chambre des députés, et
 qu'il était d'ailleurs l'ami personnel de M. le
 préfet de police.

« M. Léon Say a donné aussitôt sa démis-
 sion qui a été naturellement acceptée par le
 maréchal ; cette démission a été rédigée,
 nous assure-t-on, dans une forme qui mar-
 que bien qu'elle a été demandée par le maré-
 chal lui-même.

« Dès que M. Dufaure a été averti de ce
 grave incident, il a déclaré qu'il suivrait
 son collègue et ami, M. Léon Say, dans sa
 retraite. Dans la soirée, MM. Buffet et Du-
 faure se sont rendus chez le Président de la
 République, avec lequel ils se sont entre-
 tenus pendant plus d'une heure. M. Buffet
 a réédité ses déclamations ordinaires contre
 le péril social et ajouté que l'attitude du
 ministre des finances était de nature à affai-
 blir l'action gouvernementale dans les élec-
 tions.

« M. Dufaure a répondu qu'il partageait
 les idées de M. Léon Say et qu'il se regardait
 comme solidaire avec son collègue
 des finances au point de le suivre dans sa
 retraite. Il a offert sa démission au maré-
 chal, qui l'a refusée.

« M. le Président de la République et M.
 le vice-président du conseil ont alors insisté

avec beaucoup de force pour que M. Du-
 faure retirât sa démission en proposant de
 remplacer M. Léon Say soit par M. Mathieu-
 Bodet, soit par un ancien ministre de M.
 Thiers, M. Teisserenc de Bort, ces deux dé-
 putés appartenant, aux yeux de M. Buffet et
 du maréchal, à la même nuance à peu près
 que M. Léon Say.

« M. Dufaure a répliqué que les noms de
 MM. Mathieu-Bodet et Teisserenc de Bort
 lui étaient assurément sympathiques, mais
 qu'il n'en était pas moins résolu à suivre M.
 Léon Say dans sa retraite.

« Aucune décision n'a été prise à la
 suite de cette conférence, sauf qu'en tout
 cas la démission de M. Léon Say paraîtrait
 mardi matin seulement dans le Journal offi-
 ciel.

« Ce matin, une entrevue a eu lieu entre
 M. Léon Say, M. Dufaure et M. Léon Ren-
 nault. M. le préfet de police ayant pris con-
 naissance des résolutions de MM. Dufaure
 et Léon Say, aurait déclaré qu'il était résolu,
 lui aussi, à se retirer. On parle également
 de la retraite possible de M. le duc Decazes
 et même de celle de MM. Wallon et Cail-
 laux.

« Si on voulait caractériser ce qu'on sait
 à l'heure présente de la crise ministérielle,
 on pourrait dire : premièrement, qu'en pro-
 voquant la démission de M. Léon Say, M.
 Buffet n'ignorait pas qu'elle aurait pour
 conséquence certaine la démission de M.
 Dufaure et pour conséquence probable
 celle de MM. Léon Renault et le duc De-
 cazes ; deuxièmement, que le même M.
 Buffet ne s'est peut-être pas expliqué très-
 clairement sur ces conséquences, quand il a
 déterminé le maréchal à se séparer de M.
 Léon Say. »

Notre monde politique et financier a été
 très-agité par le bruit répandu que, à la
 suite du refus de la Porte d'accepter la mé-
 diation des puissances pour l'exécution
 des réformes, l'Autriche mobilisait son ar-
 mée et allait occuper les provinces insur-
 gées.

Comme le cabinet de Vienne n'agit qu'en
 vertu d'un plan concerté avec les cabinets de
 Berlin et de Saint-Petersbourg, on se de-
 mande si ces trois puissances ne vont pas
 exécuter à l'égard de la Turquie la politique
 du partage de la Pologne ?

Que feront l'Angleterre et la France ?
 Il est donc possible que nous marchions
 à de très-graves complications européen-
 nes.

Le maréchal de Mac-Mahon, d'après des
 renseignements dignes de toute confiance,
 aurait déclaré que son gouvernement n'au-
 toriserait pas la violation du territoire fran-
 çais par les troupes alphonstistes pour com-
 battre l'armée carliste. Nous verrons si M.
 Decazes exécutera fidèlement cette promesse
 du maréchal de Mac-Mahon.

On assure que MM. Léon Say, Wallon et
 Dufaure ont adressé aux fonctionnaires de
 leurs départements respectifs des circulaires
 très-libérales et très-honnêtes au sujet des
 prochaines élections. La circulaire que M.
 Dufaure écrivait aux juges de paix en 1874
 semble avoir servi de modèle aux nouvelles
 circulaires dont nous parlons. Quant à M.
 Buffet, ses instructions définitives à son per-
 sonnel administratif ne sont pas lancées en-
 core.

On lit dans la correspondance Saint-Ché-
 ron :

« Les nouvelles de l'étranger font diversion
 à nos préoccupations intérieures qu'il
 ne faut cependant pas négliger. La France
 ne peut jouer un rôle dans les événements
 qui se préparent que si les élections lui don-
 nent un Sénat et une Chambre des députés
 composés, en grande majorité, d'éléments
 conservateurs capables de constituer un gou-
 vernement inspirant quelque confiance pour
 une action commune.

« Parmi les bonapartistes, on prétend
 que M. Rouher est revenu de Chislehurst

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Souvenirs de collège.

L'ÉGLISE ROMANE.

(Suite et fin.)

XXVI.

Quand j'apportai à Sainte-Luce mon diplôme de
 licencié, ma tante me regarda avec une sorte d'ad-
 miration respectueuse. Lisabeth déclara qu'il ne
 me manquait que des favoris un peu mieux four-
 nis pour avoir tout à fait l'air d'un monsieur. M.
 Jondelles m'appela son cher élève, M. Pesse me
 prédit le plus brillant avenir.

M. Robin me demanda si j'avais eu le temps de
 dessiner :

— Quelquefois, mais rarement.
 — Il faut que tu me montres ce que tu as fait.
 Quand je lui apportai mes dessins, il se frotta
 les mains de contentement.
 — Très-bien ! disait-il ; c'est justement cela.

Sais-tu que c'est bien heureux pour toi de savoir
 dessiner ?

— Sans doute, repris-je, c'est agréable, mais...
 — Tut ! tut ! tut ! dit-il en souriant, tu ne vois
 pas plus loin que le bout de ton nez. J'ai dit que
 c'est heureux, et je le prouve.

Un de mes amis, fort riche et fort généreux, mis
 en goût par le grand travail de l'abbé Cochet sur
 le diocèse de Rouen, veut faire faire le même tra-
 vail pour le diocèse de Tours. Il n'est ni archéolo-
 gue ni dessinateur, tu es l'un et l'autre. Je lui ai
 conseillé de te confier ce travail, qui te rapportera
 à la fois honneur et profit.

Tu auras, grâce à l'influence de mon ami, ton
 entrée dans les bibliothèques et les archives. Tu
 en as pour cinq bonnes années à travailler, allant
 de ville en ville, de village en village, prenant des
 notes, dessinant des églises, en compagnie le plus
 souvent d'un homme charmant et du meilleur
 monde ; tu seras bien reçu partout, et dans cinq
 ou six ans tu auras achevé un ouvrage considéra-
 ble auquel tu attacheras ton nom.

Si, par-dessus le marché, dans toutes tes péré-
 grinations et tes fouilles, tu ne trouves pas cent
 sujets pour un à traiter pour les Revues, tu n'es pas
 l'homme que je croyais, et je te renie d'avance.

Il souriait malicieusement, et ses bonnes fosset-
 tes étaient plus avenantes que jamais.

Quand M. Robin me présenta à son ami le mar-

quis de Boisclair, ce dernier fit observer que j'étais
 peut-être bien jeune.

— Vous le verrez à l'œuvre, répondit M. Robin.
 Lorsque je commençai cet immense travail, qui
 embrasse toutes les paroisses du diocèse de Tours,
 je faisais de longues absences, après lesquelles je
 venais travailler à la maison, et mettre de l'ordre
 dans mes notes et mes matériaux.

Ma bonne tante, qui se faisait vieille, et dont les
 idées parfois s'embrouillaient un peu, me croyait
 tantôt agent-voyer à cause de mes longues courses,
 tantôt architecte à cause de mes dessins, tantôt
 intendant du marquis de Boisclair à cause de mes
 longues conférences avec lui. Mais, agent-voyer,
 architecte ou intendant, la chère femme me tenait
 pour l'homme le plus remarquable de Sainte-Luce.
 J'ai eu cette joie d'égayer un peu ses dernières
 années.

XXVII.

Le marquis de Boisclair n'eut pas le courage
 d'attendre que l'ouvrage fût terminé pour en com-
 mencer la publication. Il le fit paraître par livrai-
 sons.

Mon nom était en vedette sur la couverture, le
 sien venait modestement après. Il ne s'attribuait
 que la direction de l'œuvre, et m'en laissait tout
 l'honneur.

Quand ma tante me vit imprimé tout vif, elle
 faillit perdre la tête de joie.

Lorsque je lui apportai la première livraison :

— C'est toi qui as fait tout cela ? me demanda-t-
 elle en tournant les pages avec admiration.

— Oui, ma tante.
 — Et les dessins aussi ?
 — Et les dessins aussi.

Deux larmes descendirent lentement le long de
 ses pauvres joues ridées.

La prédiction de M. Robin ne tarda pas à s'ac-
 complir. A chaque instant, je découvrais des docu-
 ments intéressants que je publiais à part dans les
 recueils savants.

De plus, ma vie errante me mit à même de voir
 tout le monde et d'étudier tant de caractères dif-
 férents que j'eus l'audace un jour de composer un
 petit roman-tourangeau. La Revue des Deux-Mondes
 l'accepta.

Il fut suivi bientôt de deux autres nouvelles qui
 furent assez goûtées.

De peur d'inquiéter mes amis sur la solidité de ma
 vocation archéologique, j'avais signé ces bluettes
 d'un pseudonyme. Je choisis le pseudonyme de
 Sawage : c'était le premier mot que m'avait
 adressé M. Jondelles ; mes camarades en avaient
 fait un sobriquet.

Mais il m'arriva, dans une de mes nouvelles, in-
 titulée : Claudinette, de laisser passer, comme on
 dit, le bout de l'oreille. Il y avait certains caractères
 bien populaires à Sainte-Luce, et des réminis-

très-satisfait de son entrevue avec le prince impérial. M. Rouher est arrivé avec une liste de 400 candidats pour le Sénat et pour le Corps-Législatif, liste préparée à Paris, avec MM. Levert et Gavini.

» Le prince impérial voudrait, dit-on, que le nom de Bonaparte figurât dans une des deux Chambres; la difficulté est de trouver un candidat de cette catégorie. Le prince Napoléon étant reconnu impossible, il avait été question du prince Pierre Bonaparte, mais il se meurt à Bruxelles d'une maladie de cœur. Alors le comité bonapartiste a songé à présenter à Ajaccio, berceau de la famille Bonaparte, la candidature du prince Charles, fils de Lucien; mais ce prince, qui s'est marié à Rome avec une Italienne, ne se soucie nullement de se mêler aux luttes politiques. Il ne reste donc plus, dans la famille, que le prince Napoléon Jérôme qui sera soutenu dans l'arrondissement d'Ajaccio par une partie des républicains. Un autre groupe de démocrates se prononce en faveur du citoyen Cecaldi, ancien préfet du 4 Septembre; cette division des voix républicaines aurait été concertée entre M. Rouher et le citoyen Gambetta afin de faire échouer la candidature du prince Napoléon.

» Beaucoup de bonapartistes ont quitté Paris; les anciens sénateurs, députés et préfets qu'on voyait sur les boulevards, au café de la Paix, ont disparu, pour aller travailler les élections du Sénat et de la Chambre des députés.

» Le comte Branicki, l'ami intime du prince Napoléon, se remue beaucoup pour sa candidature sénatoriale dans l'Indre-et-Loire, où il habite le château de Montrésor. Il ne dépense pas, pour son élection, moins de 400,000 francs.

Histoire de l'année 1875.

JUIN.

Le 1^{er}. — Réélection du bureau de l'Assemblée nationale. — La commission des Trente active l'examen du projet Dufaure sur les rapports des pouvoirs publics. M. Ed. Laboulaye est nommé rapporteur.

Le 2. — Allocution du président, faisant pressentir les approches de la dissolution.

Le 3. — Troisième lecture de la loi sur le régime des prisons départementales. — Mort du compositeur Georges Bizet.

Le 5. — Vote de la loi sur les prisons. — Deuxième délibération de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. — Election de la Guadeloupe: ballottage entre MM. Lacascade et Lauriol (de Nantes).

Le 6. — Mort de Charles de Rémusat. — Courses du grand prix de Paris.

Le 7. — Dépôt du rapport de M. Laboulaye sur la loi des pouvoirs publics.

Le 8. — Obsèques de M. Charles de Rémusat. — Mort de l'ingénieur Callon.

Le 9. — Suite de la deuxième délibération de la loi sur l'enseignement supérieur.

Le 10. On reçoit les premières nouvelles des inondations du Midi. — Mort du général Lapasset.

cences compromettantes de la belle église romane.

Un jour que j'allais rendre visite à M. Robin, il m'accueillit avec un sourire narquois. Il avait la main droite appuyée sur une *Revue des Deux-Mondes* toute grande ouverte.

— Ne connaîtrais-tu pas par hasard un certain M. Louis Sauvage, qui a écrit d'assez jolies choses sur les mœurs de la Touraine?

— Je le connais un peu, repris-je en rougissant.

— Un peu seulement? Tu ne pratiques donc pas le fameux précepte de la sagesse antique: Connais-toi toi-même? Ah ça! je voudrais bien savoir pourquoi tu t'es caché de moi?

— Je craignais, à vrai dire...

— Que craignais-tu, à vrai dire? Voyons, parle donc! me prends-tu pour un archéologue maniaque qui ne fait cas au monde que des vieux tessons, des vieilles pierres et des armures rouillées? Il sont bons, tes romans, et sans tomber dans la berquinade, ils peuvent être lus de tout le monde: c'est un mérite cela! Je te dirai donc que je les aime beaucoup, mais, là, beaucoup, et ma femme aussi, et ma fille aussi par-dessus le marché.

Pourquoi ces derniers mots me couvrirent-ils de confusion? C'est peut-être parce que M. Robin me regardait plus fixement qu'à l'habitude.

Pourquoi restai-je muet comme un poisson? Peut-être parce que j'aurais eu trop à dire.

Quand M. Robin eut bien joui de ma confusion:

Le 11. — Dépôt du rapport Savary sur l'élection de la Nièvre. Conclut à l'annulation.

Le 12. — Fêtes du centenaire de Boieldieu à Rouen.

Le 13. — Le maréchal-Président passe en revue les troupes de la garnison de Paris et de Versailles sur le terrain des courses de Lonchamps.

Le 14. — Proposition de M. de Janzé sur les chemins de fer de grande ceinture. Urgence votée malgré M. Caillaux, ministre des travaux publics.

Le 15. — L'Assemblée rejette un amendement de M. Ferry tendant à réserver à l'Etat seul la collation des grades.

Le 16. — Vote du jury mixte pour la collation des grades. — Pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre.

Le 17. — La Chambre décide qu'elle passera à une troisième lecture de la loi sur l'enseignement supérieur.

Le 18. — Nombreuses arrestations opérées à Lyon et à Marseille pour affiliation à une société secrète.

Le 19. — Mise à l'ordre du jour de la loi sur les rapports des pouvoirs publics.

Le 20. — Les dépêches annoncent qu'une insurrection vient d'éclater en Herzégovine; elle dure encore.

Le 21. — Première délibération de la loi sur les rapports des pouvoirs publics; levée de boucliers des intransigeants de l'extrême gauche.

Le 22. — Séance très-orageuse à l'Assemblée nationale. L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

Le 23. — Dépôt du rapport de M. Christophle sur les élections sénatoriales. — Dépêches annonçant les terribles ravages des inondations du Midi dans les départements voisins des Pyrénées.

Le 24. — M. Buffet demande à l'Assemblée un crédit de 400,000 fr. pour les inondés du Midi; l'urgence est votée à l'unanimité et la demande renvoyée immédiatement à la commission du budget.

Le 25. — Départ de M. le Président de la République pour Toulouse.

Le 26. — Un comité central de souscription est formé sous le patronage de M^{me} la marquise de Mac-Mahon. — Des souscriptions privées sont ouvertes de tous côtés. — Mort du statuaire Barye, de l'architecte Labrousse, du facteur de pianos Herz.

Le 28. — L'Assemblée vote à l'unanimité un crédit de 2 millions pour les inondés du Midi.

Le 29. — Mort de l'ex-empereur d'Autriche Ferdinand, à Prague.

Le 30. — Mise à l'ordre du jour de la loi électorale. (A suivre.)

Nouvelles militaires.

Il a été procédé avant-hier, de deux à trois heures, au Champ-de-Mars, en présence d'une commission présidée par M. de Cisse, ministre de la guerre, à des expériences de traction de batteries d'artillerie

— Tu aurais tort de te cacher plus longtemps, reprit-il avec sa bonhomie accoutumée; tu peux signer ce que tu as écrit, et t'en faire honneur. Mais ne perdons pas de vue ton avenir. Voilà ton grand travail fini; il te faut, comme on dit, une « position. » Que comptes-tu faire?

— Vous consulter, répondis-je; je m'en suis toujours bien trouvé.

— Ah! pardon, cher monsieur Sauvage; m'avez-vous demandé mon avis pour écrire des romans?

Je fus bien contraint d'avouer que non.

— J'ai fait comme toi, reprit-il, j'ai agi sans te consulter; j'ai disposé de ton avenir, sauf ton consentement.

Je sentis que je devenais très-pâle. Sans rien ajouter, il me tendit un grand papier. Il était dit sur ce papier que M. Louis Bernier, en récompense des services importants qu'il avait rendus à la science, était nommé inspecteur des monuments historiques.

Ma tante ne jouit pas longtemps de ce nouvel honneur; elle mourut en me comblant de bénédictions, et en me déclarant pour la centième fois que j'avais été l'orgueil et la joie de sa vieillesse.

« Il est impossible que tu ne sois pas heureux! » Telles furent ses dernières paroles, auxquelles je repensai bien souvent depuis.

trainées par une locomotive routière sortant des ateliers de MM. Avelone et Porter.

Cette expérience a, paraît-il, admirablement réussi.

M. de Cisse, dit la *Gazette de France*, a fait sortir de la caserne deux batteries qui ont été trainées par la locomotive en question.

Le ministère de la guerre allemand vient de faire don au comité d'artillerie français d'un fusil Mauser (fusil d'infanterie allemand nouveau modèle) et de dix-huit cents cartouches destinées à cette arme.

On écrit de Cologne que les nouvelles fortifications comprennent huit forts détachés dont la construction ne sera pas achevée avant l'année 1878. Actuellement, le gros œuvre des forts de Deckstein, Müngersdorf et Blockemünde, est seulement terminé.

A Posen, les nouveaux ouvrages défensifs consisteront en neuf forts détachés, dont cinq sur la rive droite de la Wartha et quatre sur la rive gauche.

L'artillerie allemande vient d'adopter un nouvel obus à balles pour le canon fretté de 15 centimètres.

De Vienne, les derniers renseignements constatent que toute l'activité militaire porte actuellement sur la fabrication des nouveaux canons Uchatius. Nous avons parlé déjà de cette pièce qui semble le dernier mot du progrès en fait d'artillerie.

Mille de ces pièces nouvelles rentrent incessamment dans les arsenaux de l'Etat.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

Nous lisons en tête du *Journal de Maine-et-Loire* et de l'*Union de l'Ouest*:

« Nous avons dit que le parti conservateur laisserait à MM. les députés et électeurs sénatoriaux le soin de former eux-mêmes la liste qui serait adoptée et défendue, dans le département de Maine-et-Loire, par la presse conservatrice.

» Cette déclaration nous impose le devoir de ne point choisir nous-mêmes entre les divers candidats.

» Cependant, à la veille de l'élection de MM. les députés municipaux, nous croyons devoir indiquer, à titre de renseignement, le nom des conservateurs dont la candidature est actuellement posée.

» Quelques journaux de Paris (*le Moniteur universel*, *le Français*, etc.), annoncent les candidatures de MM. :

» ACHILLE JOUBERT-BONNAIRE, manufacturier, ancien maire d'Angers;

» Le baron LE GUAY, préfet du Nord, ancien préfet de Maine-et-Loire;

— XXVIII.

Il y avait déjà deux ans que j'inspectais les monuments historiques, lorsque M. le curé de Sainte-Luce, au prône, déclara à ses paroissiens qu'il y avait promesse de mariage entre Louis Bernier, inspecteur des monuments historiques, fils majeur, etc., d'une part; et demoiselle Marthe Robin, fille mineure, etc., d'autre part. Il pria en outre les assistants, s'ils avaient quelque empêchement à ce mariage, de le faire connaître. Il paraît que personne, parmi les paroissiens, ne connaissait d'empêchement majeur, car le mariage eut lieu dans les délais ordinaires.

Ah! si ma bonne vieille tante avait pu voir cela de ses yeux, je crois que j'aurais été sans comparaison le plus heureux des hommes. Mais qui ne sait que sur cette terre il n'y a pas de bonheur parfait?

(Magasin pittoresque.)

» MONTRIEUX, ancien maire d'Angers, député sortant;

» V^o A. DE CUMONT, ancien ministre de M. le maréchal de Mac-Mahon, député sortant.

» Le *Courrier d'Angers* a annoncé, en outre, les candidatures de MM. :

» Le général marquis D'ANDIGNÉ, conseiller général;

» Et LOUVET, ancien ministre de l'Empereur.

La température est toujours très-basse, et la terre est couverte d'une couche de neige de 40 centimètres.

La Compagnie des chemins de fer des Charentes a été autorisée par M. le ministre des travaux publics à créer des obligations pour une somme de 43 millions, sous la condition de n'en céder aucune au-dessous du prix de 275 fr., et particulièrement à ne rien distraire du produit des obligations nouvellement autorisées au profit d'autres Compagnies.

La Compagnie des Charentes aurait pris la sage résolution de contracter un emprunt provisoire sur ces obligations nouvelles au lieu de les vendre.

Un concours d'animaux gras et un grand marché d'animaux de boucherie auront lieu à Niort, le dimanche 6 février 1876.

Ce concours, établi par la Société d'agriculture, au moyen de ses ressources et des subventions de l'Etat et de la ville de Niort, est ouvert aux animaux de toute la France.

Les animaux devront être la propriété de l'exposant depuis trois mois au moins.

Les journaux de la Vendée annoncent que M^{lle} Victorine Benoit, qui a obtenu devant la Faculté des lettres de Poitiers le grade de bachelier ès-lettres, doit ouvrir prochainement à Fontenay un externat pour les jeunes demoiselles.

La Revue médicale de l'*Opinion* a publié il y a quelques jours les lignes suivantes que nous croyons devoir reproduire :

Par ces temps de froid, il n'est pas rare que l'on commette des imprudences avec le chauffage. On a déjà beaucoup disserté sur la valeur comparative des différents calorifères sous le rapport sanitaire, et nous n'avons plus à intervenir pour démontrer que le poêle en fonte est le plus mauvais et que la cheminée présente le moins d'inconvénients. Cependant, un travail anglais, dont nous avons trouvé l'analyse dans la *Revue des sciences médicales*, nous fait voir que la cheminée n'est pas aussi exempte de dangers que l'on pourrait le croire.

Le docteur John Balfour publie l'observation suivante :

Les époux C... s'étaient mis au lit, laissant dans leur cheminée un feu allumé, à l'état de braise. Le lendemain, on les trouva tous deux étendus sur le plancher; l'homme mourut de suite; la femme, qui était tombée plus loin du foyer, put reprendre connaissance. Elle raconta qu'à une certaine heure de la nuit elle s'était trouvée oppressée et avait réveillé son mari; puis elle s'était levée et était tombée sur le plancher; son mari, voulant la relever, était tombé à son tour; elle ne se rappelait plus rien à partir de ce moment.

L'examen des lieux ne fit rien découvrir qui pût expliquer l'accident; la cheminée était large, la chambre bien aérée; mais les portes et les fenêtres étaient hermétiquement closes. On considéra comme probable que le vent avait dû repousser les gaz irrespirables de la cheminée dans l'intérieur de la chambre.

On voit, par ce fait, combien il est imprudent de laisser du feu dans la chambre où l'on dort, quand même ce feu se consume dans une cheminée à bon tirage.

Dans les cas où il est absolument nécessaire d'avoir du feu dans une chambre où l'on dort, il faut avoir soin d'ouvrir la porte d'une chambre voisine, afin que l'air de cette autre chambre puisse, pour ainsi dire, délayer les gaz que la combustion peut mêler à l'air.

Il y a, dans les produits de la combustion, deux gaz qui produisent ordinairement les accidents de l'asphyxie. L'un est l'acide carbonique, dont l'action délétère ne s'exerce que par le manque d'air respirable; c'est-à-dire que ce gaz déplace un volume

d'air égal au sien, et, comme il est im-
propre à la respiration, les personnes qui
le respirent absorbent moins d'oxygène qu'il
ne leur faut.

L'autre gaz, bien plus dangereux, est un
véritable poison; lorsqu'il est répandu en
quantité suffisante dans l'air d'une chambre,
il tue rapidement, non par manque d'air,
mais par l'action directe qu'il exerce sur la
composition du sang. Cette différence d'ac-
tion entre les deux gaz explique la diffé-
rence des résultats que l'on obtient dans le
traitement de l'asphyxie. Lorsque des acci-
dents ont été produits par l'acide carbo-
nique, on réussit souvent à rappeler les per-
sonnes à la vie, soit en les exposant à des
courants d'air, soit en pratiquant la respi-
ration artificielle suivant les différents pro-
cédés que possède la science. Mais une per-
sonne asphyxiée par l'oxyde de carbone ne
peut être ramenée à la vie que bien rare-
ment et lorsque les secours sont venus im-
médiatement après l'accident.

LA GLACE. — Il n'est peut-être pas sans
intérêt, en ce moment, de connaître la résis-
tance qu'offre la glace, suivant son degré
d'épaisseur.

Il s'agit ici de la glace sur un canal, sur
une rivière, sur un lac, dont le niveau baisse
après la formation d'une croûte de glace.

Voici à cet égard les calculs faits en Suisse
par l'autorité militaire :

Ce n'est que lorsque la glace a acquis une
épaisseur de 12 à 13 lignes fédérales qu'elle
commence à supporter un homme marchant
isolé;

A 3 pouces, on peut y faire passer des dé-
tachements d'infanterie en espaçant les files
de soldats;

A 4 pouces, la glace porte les pièces de
canon de 8, mises sur des traîneaux et tirées
au moyen d'une prolonge;

A 5 pouces, des pièces de 12;

A 5 pouces 1/2, des pièces de campa-
gne attelées et des charrettes avec un char-
gement ordinaire;

A 6 pouces 1/2, des pièces de 24;

A 1 pied, elle résiste aux plus pesants far-
deaux.

Tribunaux.

La cour d'assises de Lot-et-Garonne vient
de juger une affaire dont les débats ont duré
deux jours, après avoir excité dans toute la
contrée environnante l'émotion la plus vive.

« Depuis quelque temps la Banque de Fran-
ce connaissait la fabrication considérable
de faux billets qui s'exploite à Barcelone.
» Cette fabrication a eu lieu dans de vastes
» proportions, et les billets contrefaits sont
» répandus par un grand nombre d'émet-
» teurs, dans le midi de la France, depuis
» Bayonne jusqu'à Toulon. »

Ces sont des billets de 20 francs. Nous ne
parlons de cette affaire que pour mettre nos
lecteurs en garde.

Jamais peut-être l'imitation n'avait été
aussi parfaite, et comme il en a été introduit
et mis en circulation un très-grand nombre,
nous en donnons le signalement.

« La teinte bleue de l'encre est un peu
» trop foncée, les chiffres du numérotage ne
» sont pas régulièrement placés; à la fin du
» mot *Loi* dans un des médaillons, sur le
» recto, on y a mis un *L* au lieu d'*i*, et au mé-
» daillon gauche du verso, on a écrit sans
» s à la fin le mot contrefait, qui doit être au
» pluriel. »

Il y avait six accusés, tous Espagnols d'o-
rigine. La Cour a condamné Estelivay
Agnain à six ans de réclusion, et ses complices
à cinq ans de la même peine; elle les
a condamnés en outre à cinq ans de sur-
veillance de la haute police et 400 fr. d'a-
mende.

Révélation par un employé du ministère de la
guerre des secrets dont il était dépositaire par
sa profession.

Le sieur Beaufrère était employé au mi-
nistère de la guerre, au bureau de l'infante-
rie. Il avait su s'attirer la confiance de ses
chefs. Les fonctions qui lui étaient attribuées
le mettaient à même de connaître les diver-
ses promotions qui se faisaient dans l'ar-
mée, soit au moment de la signature des dé-
crets de nomination, soit même avant que
ces décrets ne fussent signés. Ces promo-
tions devaient rester secrètes tant qu'elles
n'étaient pas publiées et annoncées officiel-
lement à ceux qu'elles concernaient. Mais
Beaufrère, cédant aux suggestions de Guil-
laumet et pour recevoir de lui de l'argent, lui

communiquait ces promotions dès qu'il en
avait connaissance.

Il lui remettait des listes avec des indica-
tions complètes sur les nominations et les
personnes qu'elles concernaient. Guillaumet
qui, sous le nom de Gustave, exerce le mé-
tier de courtier en équipements et habillem-
ents militaires, profitait de ces renseigne-
ments pour avertir d'avance les officiers de
leurs nominations à des grades supérieurs
et pour obtenir d'eux, par ces moyens, des
commandes de fournitures.

L'administration de la guerre s'était juste-
ment émue d'indiscrétions dont elle ne con-
naissait pas la source. On avait cru d'abord
à une corruption de fonctionnaires, mais
Guillaumet, après des dénégations, a avoué
ses rapports avec Beaufrère et leur objet.
Celui-ci n'a pas nié, mais il prétend n'a-
voir donné connaissance à Guillaumet que
des décrets signés. Mais dans beaucoup de
cas, les indications ont été antérieures aux
signatures. Beaufrère a reçu de Guillaumet
environ 400 francs en quelques mois.
Le tribunal a condamné les deux, prévenus
chacun à un mois de prison et 400 francs
d'amende.

Faits divers.

Dimanche, le thermomètre est descendu,
à Strasbourg, à 12 degrés au-dessous de
zéro, ce qui ne s'était pas vu depuis long-
temps.

LE CATACLYSME DE LA RÉUNION.

Un journal de l'Aisne reçoit d'un habi-
tant de Château-Thierry, M. Bertemet, dont
la fille habite avec son mari la Réunion, des
détails circonstanciés sur la terrible cata-
strophe qui nous a été signalée :

« Le grand-Sable, près de Salazie, petite
ville d'eaux, à dix lieues de Saint-Denis,
écrit cette dame, a éprouvé un bien grand
malheur. La montagne, qui a cinq kilomè-
tres de longueur sur deux de largeur, s'est
écroulée sur ce malheureux village qui a
totalement disparu; 60 à 80 personnes ont
été enterrées vives; il n'y en a eu qu'une di-
zaine qui, ayant entendu le craquement de
la terre et comme des coups d'artillerie,
aient pu se sauver. »

« Un habitant, qui demeurait tout-à-fait
sur le bord de ce village, a vu sa maison
glisser à 20 mètres de l'endroit où elle était
construite, avec les arbres qui l'entouraient.
Les arbres ne se sont point déplantés. Tous
les jours, il se produit de nouveaux ébou-
lements. On n'a pas essayé de secourir les
pauvres victimes de cet affreux cataclysme,
attendu que, d'après les probabilités, elles
sont ensevelies à cent mètres au moins de
profondeur. L'effondrement a comblé un
ravine près de là, et maintenant on craint
une inondation pour les villages voisins,
car nous avons beaucoup de pluies cette
année. »

Les cheval-légers. — On s'est demandé
d'où vient la qualification de cheval-légers
donnée, pendant les dernières luttes parle-
mentaires, aux membres du groupe légiti-
miste dont M. de La Rochette, aujourd'hui
démisionnaire, a été le président.

Pour en découvrir l'origine, il faut re-
monter jusqu'au quinzième siècle. Les rois
de Naples et de Sicile faisaient, à cette épo-
que, accompagner les gendarmes de leurs
compagnies d'ordonnance par des espèces
d'éclaireurs légèrement armés, qui s'appe-
laient *cavalligieri*.

Louis XII créa en France un escadron de
cavalligieri, qui devinrent cheval-légers.

Henri IV les enrégimenta et en attacha
une compagnie à sa personne, en 1592.

Les cheval-légers appartirent à la mai-
son du roi, jusqu'à leur suppression, en
1787.

Napoléon I^{er} rappela l'ancienne dénomi-
nation et forma le régiment des cheval-lé-
gers lanciers.

Louis XVIII, à son retour, restaura les
cheval-légers du roi, et ils se firent remar-
quer par leur dévouement au trône et à
l'autel, jusqu'à la date du 20 mars 1815, à
laquelle leur escadron fut dissous complète-
ment.

On débarquait, il y a quelques jours, sur
le quai des Docks, à Marseille, un charge-
ment de sucre provenant de Batavia, lors-
que du milieu des sacs alignés les portefaix

virent sortir trois serpents qui se réfugièrent
dans l'intérieur des magasins.

Les travaux furent aussitôt suspendus,
et on avisa au moyen de déloger ces ter-
ribles hôtes.

A cet effet, on empoisonna des pigeons
avec de la strychnine et on les jeta aux ser-
pents qui s'empressèrent de dévorer cette
alléchante proie.

Deux d'entre eux seulement sont morts et
ont pu être enlevés.

L'un d'eux ne mesurait pas moins de
2 mètres 10 centimètres de long.

Ces animaux, connus sous le nom de tri-
gonocéphales, ont la tête recourbée et apla-
tie; leur piqure laisse ordinairement peu
d'espoir à celui qu'elle atteint.

A l'heure qu'il est, le troisième de ces
monstres n'est pas encore retrouvé.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Bulletin Financier.

Paris, 11 janvier.
Nous disions hier que le mouvement de reprise
commencé dans la journée se continuerait vraisem-
blablement aujourd'hui, et nos prévisions se sont
pleinement confirmées. Ainsi le 5 0/0 a gagné 30
cent. sur le cours d'hier, et il était très-demandé en
clôture à 104,75.

Le 3 0/0 a également gagné 22 cent. 1/2, et il
est traité beaucoup d'affaires à 65,90.

La reprise est donc des plus sérieuses, et nous
pensons que les rentes n'ont pas encore dit leur
dernier mot.

L'italien a monté aujourd'hui encore de 25 cent.,
ce qui fait 65 cent. de reprise depuis avant-hier.
On traitait en clôture à 71,15.

Le Turc lui-même a profité du mouvement et se
cote 22. Les Lots sont à 56.

Le Pérou a regagné le 1/8 qu'il avait perdu hier
et il est revenu à 34, où il se tient assez ferme.

Le Crédit mobilier se conserve à 188,75.

La Banque de Paris est très-ferme à 1,075, et
l'on traite la Banque ottomane dans les 445, sans
que les affaires soient d'ailleurs très-nombreuses.

Il ne se fait rien sur les Tabacs italiens.
Actions autrichiennes, 643,75; obligations au-
trichiennes, 321,25.

Extérieure espagnole, 17 5/8; Intérieure espa-
gnole, 16.

L'EMPRUNT DU VALAIS

(CONFÉDÉRATION SUISSE).

Nous sommes en mesure d'annoncer à
nos lecteurs que l'Etat du Valais (Confédéra-
tion suisse) va faire appel aux capitaux
pour un emprunt destiné à convertir en
dette à long terme ses dettes à courte
échéance.

Cet emprunt, représenté par 4,338 obli-
gations de 1,000 fr., produisant un intérêt
annuel de 50 fr. exempt d'impôt, sera émis
à Paris, Bruxelles, Berne, Bâle et Sion, les
14 et 15 janvier 1876, au prix de 932 fr. 50
l'obligation (898 fr. 30 pour les obligations
libérées à l'émission, sous déduction du
coupon de juillet reçu comme versement et
avec la bonification d'intérêts).

Les souscripteurs feront un placement à
5,55 0/0, prime de remboursement non
comprise, à 6 0/0 environ, en tenant compte
de la prime de remboursement.

Aux termes des engagements contractés
par l'Etat du Valais, les porteurs des 4,338
obligations à émettre recevront en garantie
une délégation spéciale sur les revenus du
sel et sur le produit des créances hypothé-
caires, qui sont la propriété du Trésor,
sans préjudice de la garantie générale ré-
sultant de l'ensemble des ressources budgé-
taires de l'Etat.

Le budget de l'Etat du Valais se solde en
équilibre.

Il est réglé et voté chaque année par le
Grand-Conseil, pouvoir législatif, qui en
discute et établit minutieusement tous les
chapitres.

Les dépenses inscrites représentent une
contribution de 9 francs par habitant, chif-
fre excessivement faible qui pourrait assu-
rément doubler et tripler sans épuiser les
forces contributives de la population. Pour
mieux préciser le peu d'étendue de ces char-
ges, il nous suffira de rappeler qu'en France
chaque habitant paie au Trésor un impôt
d'environ 72 francs.

De semblables données nous dispensent
d'insister sur la prospérité de la situation
financière du Valais. Les ressources du bud-
get de ce pays conservent toute leur élasti-
cité; elles pourraient s'accroître dans des
proportions considérables, sans peser sur
les contribuables.

Dans le chiffre ci-dessus de 9 francs, la
part afférente à la dette publique n'est que
de 3 francs. Si l'on rapproche cette propor-
tion de celle dont les budgets de plusieurs
grands Etats de l'Europe nous fourniraient

les éléments, le chiffre en est encore à l'a-
vantage du Valais.

La confédération suisse, qui compte
2,500,000 habitants, se divise en vingt-
deux cantons ou petits Etats autonomes,
jouissant d'une administration indépen-
dante, mais se rattachant les uns aux autres par
un lien de solidarité morale dont on ne sau-
rait, à tous les points de vue, méconnaître
la puissance.

Les principaux éléments du commerce
d'exportation de la Confédération suisse
sont les bois de construction, les laines, le
beurre, les fromages, les bestiaux, l'horlo-
gerie, les soies grèges, la toile, les pierres
précieuses.

L'Etat du Valais est situé entre deux chaî-
nes des Alpes et le lac de Genève. Sa popu-
lation, sobre et laborieuse, se livre à l'éle-
vage des bestiaux et fournit au commerce
des produits renommés. Les sites merveil-
leux qui attirent les touristes sur son sol
font que l'or de toute l'Europe se répand
dans ses hôtelleries. Citons comme résiden-
ces hantées par les voyageurs la ville de
Sion, celle de Brigue, au pied du Simplon;
Champéry, séjour d'agrément; Loèche-les-
Bains, rendez-vous d'une société élégante;
Martigny, sur la route de Chamounix; Mon-
they; Morgins, qui possède des établisse-
ments de bains ferrugineux; Saint-Maurice,
aux bords du Rhône; Saxon, ville d'eaux
bien connue, etc.

Les habitants de ces contrées jouissent
d'un haut renom de probité; ils pratiquent
les devoirs de l'hospitalité avec un empres-
sement dont nous avons eu un bien touchant
exemple en 1871. On se rappelle qu'une de
nos armées, refoulée en Suisse par l'inva-
sion allemande, y fut accueillie avec des
égards dont nos soldats conservent le meil-
leur souvenir. L'Etat du Valais était au nom-
bre de ceux qui ont eu l'occasion, dans cette
douloureuse circonstance, de nous prouver
leurs sympathies. Il prodigua aux débris de
notre dernière armée les plus délicates at-
tentions.

La Suisse, Etat neutre, se trouve, grâce à
son organisation politique, en dehors du
rayon où s'agitent les grandes questions eu-
ropéennes; elle est, par conséquent, à l'a-
bri de toute convulsion politique.

C'est une considération dont la portée ne
saurait échapper à ceux qui redoutent, non
sans raison, chaque fois qu'ils confient leur
argent aux caisses d'un Etat, de voir l'as-
siette du crédit de cet Etat ébranlée ou
modifiée par une complication internatio-
nale.

Le crédit d'une nation a pour bases trois
grands éléments: la probité, l'élasticité de
l'impôt, la stabilité politique.

Nous croyons avoir démontré suffisam-
ment que les Etats de la Confédération sui-
se peuvent revendiquer, plus hautement que
pas un, le droit de profiter de nos faveurs.
Leur renom de grande probité, les titres
qu'ils ont à notre reconnaissance, la con-
fiance qu'ils peuvent inspirer aux capitaux,
en comparant aux charges publiques que
supportent les contribuables des autres
pays, la faiblesse des sacrifices réclamés de
leurs nationaux, tout doit contribuer à
appeler et à retenir l'attention des capitalis-
tes sur l'opération qui va leur être présen-
tée.

Un placement à 5,55 0/0 (6 0/0, avec la
prime de remboursement), lorsqu'il repose
sur des garanties indiscutables, lorsqu'il se
présente entouré de toutes les recomman-
dations que nous venons de passer en re-
vue, doit être considéré, par la grande
clientèle des Fonds d'Etats, comme une
bonne fortune dont elle ne négligera pas de
profiter.

La souscription sera probablement plu-
sieurs fois couverte. Les valeurs auxquelles
l'obligation du Valais pourra être assimilée
se capitalisent à 4 1/2 0/0 et 5 0/0.

Les éléments d'arbitrage ne feront donc
pas défaut. Nous en indiquerons plusieurs
dans notre prochain numéro.

Les souscripteurs auront à verser :

50 fr. en souscrivant;
200 fr. à la répartition;
200 fr. le 1^{er} avril 1876;
200 le 15 juillet 1876;
200 fr. le 15 octobre 1876;
82 fr. 50 le 15 décembre 1876.

Des demi-obligations ou coupures de 500
fr. seront délivrées aux souscripteurs qui en
feront la demande. Pour les coupures de
500 fr., les versements ci-dessus seront na-
turellement réduits de moitié.

(Union financière et industrielle.)

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M^o EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, pleurésies, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Warzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N^o 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière

m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N^o 78,564.

M. et M^o Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N^o 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans ; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M.

COMMON, rue Saint-Jean ; M^o GONDRAND, d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSE, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que des boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	65 92	»	22	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	700	11	25
4 1/2 % jouiss. septembre.	96 35	»	»	Crédit Mobilier.	190	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	650	6	25
5 % jouiss. novembre.	104 80	»	35	Crédit foncier d'Autriche.	500	1	25	Société autrichienne, j. janv.	642	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	327	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	230	»	»	Est, jouissance nov.	575	»	»	Orléans.	317	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	491 25	»	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	967	50	2	Paris-Lyon-Méditerranée.	310	50	»
— 1865, 4 %.	505	»	5	Midi, jouissance juillet.	708	75	1	Est.	310	»	»
— 1869, 3 %.	365	»	»	Nord, jouissance juillet.	1197	50	7	Nord.	317	»	»
— 1871, 3 %.	337	»	3	Orléans, jouissance octobre.	1000	1	25	Ouest.	311	50	»
— 1875, 4 %.	471 25	1	25	Vendée, 350 fr. p. jouiss. juill.	632	50	»	Midi.	311	»	»
Banque de France, j. juillet.	3825	5	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1072	50	»	Deux-Charentes.	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	622 50	2	50	Société immobilière, j. janv.	23	50	»	Vendée.	283	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	5	»	Canal de Suez.	520	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	890	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
5 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 18 — — express.
7 — 17 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 41 — — express.
4 — 44 — — soir, omnibus.
10 — 28 — — express-omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etude de M^o MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n^o 22.

Composée de :

Caves, cuisine, bûcher en sous-basement ; salon, salle à manger et deux petites pièces au rez-de-chaussée ; quatre chambres et cabinet de toilette au premier étage ; grenier sur le tout ; Jardin planté d'arbres fruitiers. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^o MÉHOUS, notaire. (632)

Etude de M^o RENO, notaire à Neuilley.

A VENDRE

En totalité ou par lots.

Le dimanche 16 janvier 1876, au bourg de Vivy.

LA FERME

DE

LA MACHETIÈRE

Située commune de Vivy, près la route de Longué.

ET DEUX PRÉS

L'un aux Pyronnières, l'autre aux Couvrefeux, commune de Saint-Lambert-des-Lèves ; Le tout contenant 7 hectares 35 ares en diverses parcelles. S'adresser, pour traiter, à M. LECUREUIL, propriétaire à Tours, quai Foire-le-Roi, n^o 2, ou à M^o RENO, notaire. (4)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

AVIS

La Direction générale du COMPTOIR COMMERCIAL, dont le siège a toujours été, jusqu'à présent, à Rouen, est transférée à Saumur, à partir du 1^{er} janvier 1876.

M. G. DOUSSAIN, directeur général, quai de Limoges, 49, à Saumur. (630)

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco à M. SANGARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (442)

Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS

EN BATIMENT.

La **Série de Prix**, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet, et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLATRIERS, MARBRIERS, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.

Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.

La **Série de Prix** est un livre de première nécessité pour les Entrepreneurs, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.

Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient on ne peut plus simple ; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.

La **Série de Prix** a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en raison du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, n'aura qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre ; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.

Le seul dépôt de la **SÉRIE DE PRIX** est à Nantes, chez M. PAUL PLÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n^o 5.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^o V^o LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^o V^o LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.